

Enseignement moral et civique

Classe de seconde et de Première

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique vise à amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi ; il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. L'enseignement moral et civique prend sa part de l'éducation à la défense et à la sécurité nationale qui est assumée par d'autres disciplines, tout au long de la scolarité et au sein de la vie scolaire. L'éducation aux médias et à l'information ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre.

Au lycée, tous les enseignants ont vocation à dispenser l'enseignement moral et civique. Celui-ci présente des notions, met en œuvre des approches et des démarches essentielles à notre société démocratique. Il permet de transmettre un socle de valeurs fondatrices telles que l'intégrité de la personne humaine, sa dignité, la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, la vérité, le courage, la paix – auxquels s'ajoutent des principes comme la laïcité, la solidarité, la sécurité. L'enseignement moral et civique entend faire connaître les situations qui ont pu et qui peuvent toujours détruire ces principes et ces valeurs.

Au lycée, l'enseignement moral et civique est pensé dans la continuité du programme du cycle 4 de la scolarité obligatoire¹ et dans la perspective de l'enseignement supérieur, tant du point de vue des savoirs que des démarches². Il a pour ambition la formation de la personne dans sa triple dimension individuelle, sociale et politique. La formation intellectuelle qui en découle se doit donc d'être sensible, cognitive, critique et humaniste. L'enseignement moral et civique entend appréhender les dimensions philosophiques, historiques et juridiques de la démocratie en France et dans le monde, et faire toute leur part aux représentations culturelles, littéraires et artistiques qui la font vivre et qui lui donnent sens. L'étude des principes et des valeurs de la démocratie conduit les élèves à saisir son fonctionnement dans sa dimension formelle, sociale, et morale.

Le programme associe à chacune des trois classes une thématique principale : **la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie**. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. Chacune comprend trois axes : un axe conceptuel introduit les principes et les valeurs ; un axe problématique permet d'interroger

¹ Cf. BO n°30, 26 juillet 2018.

² Le premier cycle universitaire tend à mettre en avant une formation en « humanités politiques » à destination de tous les étudiants.

les limites, les fragilités, les menaces ou les difficultés de leur mise en œuvre contemporaine ; un troisième axe, prospectif, propose une réflexion sur les moyens de les promouvoir et de les élargir.

Première valeur de la devise républicaine, la liberté est étudiée en classe de seconde. Centrée sur l'étude de la société, la classe de première interroge la deuxième valeur de la devise républicaine, l'égalité, tandis que la fraternité, sa troisième valeur, est indispensable pour faire de la démocratie, objet d'étude de la classe terminale, plus qu'un système et un modèle, une expérience qui se vit intimement et collectivement. Ainsi, à chaque niveau du lycée, le programme fournit-il l'occasion de réexaminer les valeurs cardinales de la République.

L'étude approfondie des valeurs, des principes et des notions qu'appelle l'enseignement moral et civique suppose de les historiciser, de les incarner par des exemples comme les figures de femmes et d'hommes engagés, de les rapporter à des événements, à des lieux. Cela invite les équipes à se doter de ressources variées et à s'appuyer sur les représentations de leurs élèves. L'approfondissement recherché peut se réaliser en classe et en dehors de la classe, dans l'établissement et en dehors de l'établissement.

La réflexion menée dans l'enseignement moral et civique doit s'accompagner d'une interrogation sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques, sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, et les éveille à la richesse et la variété des supports et des expressions.

L'enseignement dispensé requiert une implication de l'élève dans des réalisations personnelles ou collectives, conduites dans le travail de la classe, dans la vie lycéenne et dans des projets pédagogiques de l'établissement. Pour encourager cette implication, le professeur favorise le dialogue, introduit les notions par des questions, partage avec la classe les grandes controverses, éclaire les représentations des élèves et leur donne du sens. Il explicite par l'exemple et la pratique les valeurs et les principes, à savoir l'exercice de la raison, de l'écoute, de l'échange, du respect, de la compréhension, de la confiance. L'enseignement moral et civique développe ainsi chez les élèves le sens et la vertu de l'attitude démocratique qui est au fondement de notre société.

Pour enseigner ce programme dans les horaires requis et selon d'esprit de l'Enseignement moral et civique, ses rédacteurs ont défini des modalités pédagogiques qui figurent en annexe de cette proposition.

CLASSE DE SECONDE

LA LIBERTÉ, LES LIBERTÉS

Le thème annuel :

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de la liberté. La Liberté constitue aujourd'hui un principe constitutionnel essentiel que les Français, à l'instar des Européens, placent au sommet des valeurs auxquelles s'adosent leurs existences individuelles et collectives. Elle se réalise en s'appuyant sur les libertés politiques et sociales - les différents droits de l'homme - que la loi déclare et garantit.

Les libertés sont combattues par les régimes autoritaires et *a fortiori* par les Etats totalitaires, il convient cependant de ne pas limiter l'étude du champ de la liberté aux seules sociétés démocratiques : les régimes d'arbitraire suscitent en effet des résistances civiques, intellectuelles ou sociales où s'exprime la dimension universelle de la Liberté et qui témoignent des vertus de courage et d'espoir, de force morale qu'elle peut nourrir.

En approfondissant la notion de la liberté et la connaissance des libertés, l'élève est encouragé à penser et à imaginer sa propre émancipation à la fois politique, sociale et personnelle.

Les capacités attendues : NB : LES CAPACITÉS DE L'ANCIEN PROGRAMME ONT ÉTÉ REPRISES

-Méthodes et compréhension : comprendre le programme, la mise en perspective des trois thématiques annuelles et la nature des évaluations ; maîtriser les notions présentées dans les enseignements ; distinguer les principes (civiques) et les valeurs (éthiques) en jeu, mobiliser les connaissances exigibles et s'ouvrir à la pluralité des cultures ; identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art ; documents juridiques...), en saisir le statut, repérer son intention ; savoir comparer des événements, des œuvres, des connaissances ;

-Expression et attitude : connaître les formes différentes de la narration ; choisir de prendre la parole ; s'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; s'impliquer dans le travail en équipe ; développer l'expression personnelle l'argumentation et le sens critique ; respecter la pluralité des points de vue, être capable de mettre à la question ses propres opinions et analyses, éprouver le sens de la complexité des choses ; savoir exercer son jugement ; mettre à distance ses représentations premières ; savoir classer et conserver sa documentation ;

Axes et questions :

Axe I – Principes et acquis

Question 1 : Les principes de la liberté

Question 2 : Les conditions de la liberté

Question 3 : Les contenus de la liberté : un corpus de libertés

Question 4 : Garantir la liberté ? La défense et la sécurité nationale

Axe II -Défis et débats

Question 5 : Une crise de la liberté politique ?

Question 6 : La fragilisation des libertés individuelles ?

Question 7 : Les discriminations contre les libertés

Question 8 : L'affaiblissement des libertés nationales ?

Axe III - Garantir la liberté, étendre les libertés

Question 9 : Quelle protection juridique pour les personnes en France et en Europe ?

Question 10 : L'identité dans un environnement numérique

Question 11 : Quels engagements pour aujourd'hui et pour demain ?

Question 12 : Quelle projection dans le Service national universel

AXE I – Des libertés pour la liberté

Question 1. Les principes de la liberté

La liberté désigne un idéal d'accomplissement qui a besoin de s'appuyer, pour entrer dans la réalité, sur des droits ou des libertés, officiellement déclarés et juridiquement protégés. Il s'agit, à partir de diverses expériences nationales (France, Etats-Unis, mais aussi pays non occidentaux), analyser leur mode de constitution et de développement. La création et l'effet des organisations internationales et des traités dédiés à la protection des libertés fondamentales (ou universelles) peuvent être également questionnées.

La constitution des droits de l'homme

Cette partie gagnerait sans doute à revenir sur l'Ancien régime : une certaine forme de liberté – les franchises par exemple - existe alors. Reste qu'elle n'est pas à partir du principe d'universalité : se déployant dans un ordre de l'hétéronomie, elle est liée au statut des sujets dans la grande hiérarchie des corps sociaux. La modernité bouscule cet ordre-là la possibilité pour chacun de construire à son gré son propre univers de vie en s'extrayant tout à la fois de l'ordre religieux et de sa condition statutaire. La liberté de conscience, également distribuée, exprime cette idée.

L'évolution des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont portés par une dynamique d'extension : droits civils, droits politiques, droits sociaux, droits culturels et environnementaux. On pourra interroger la « tentation de l'illimité » en matière de droits à partir notamment du débat sur le transhumanisme.

Question 2. Les conditions de la liberté

Les individus ne peuvent déployer pleinement leur liberté de choisir que s'ils sont soutenus par un certain contexte institutionnel. Cette architecture comporte plusieurs piliers que les démocraties ont progressivement édifiés.

Conditions juridiques

La mise en œuvre des libertés dans les démocraties s'articule à l'État de droit et à ses institutions issues de l'expression de la souveraineté du peuple : le contrôle de l'action du gouvernement, la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse. La vie démocratique a deux fondements : la constitution qui aménage les relations entre les pouvoirs en introduisant leur séparation et établit la hiérarchie des normes juridiques ; l'élection qui, dès lors qu'elle est libre, ouverte et transparente, permet de donner forme à la souveraineté du peuple et d'assurer une représentation pluraliste des opinions.

Conditions sociales

L'exercice de la liberté implique que les personnes, les citoyens soient indépendants socialement et économiquement (qu'ils puissent disposer de revenus, d'un travail et d'un cadre de vie leur permettant d'être autonomes). La question du lien entre liberté et culture peut être posée : la capacité d'exercer des choix délibérés ne suppose-t-elle pas une éducation prodiguant le sens du bien et du beau, la découverte de l'altérité et l'approche de la diversité, la reconnaissance de valeurs comme le respect d'autrui, l'égalité femmes-hommes et le refus de toute discrimination. Le contrat démocratique s'appuie sur des sources plurielles d'information qui exigent aujourd'hui que l'on interroge la « fracture numérique ».

Conditions éthiques

Avec l'autonomie, les individus sont paradoxalement appelés à s'autolimiter pour permettre à chacun d'accéder aux mêmes prérogatives que celles qu'ils revendiquent pour eux-mêmes. A ce niveau il peut être bienvenu d'analyser cette forme spécifique de l'auto-restriction que constitue le sens du compromis.

Question 3. Les contenus de la liberté : un corpus de libertés

DES EXEMPLES DE LIBERTÉS SERONT FOURNIES ICI, LOI SUR LA PRESSE, LOIS SUR LES ASSOCIATION, LIBERTÉ DE CONSCIENCE,.... QUI, DEPUIS 1971, SONT CONSTITUTIONNALISÉES

Question 4. Garantir la liberté ? La défense et la sécurité nationale

Garantir la liberté exige la mise en place d'une politique de défense et de sécurité nationale, non sans omettre qu'aujourd'hui, à la faveur de la densification des interdépendances internationales, la protection de la liberté nationale, condition de la protection des libertés individuelles, peut faire l'objet d'opérations mises en œuvre par des puissances extérieures, avec ou sans le soutien de l'ONU, des alliances militaires ou des instances européennes.

Notions étudiées : autonomie, liberté de conscience, laïcité, pluralisme, tolérance, compromis, paix, respect, Déclaration, Constitution, institutions, sécurité nationale, « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République »

Ressources possibles : *L'affaire Callas, Traité sur la tolérance* (Voltaire) ; L'Edit de Nantes ; Olympe de Gouges ; Emilie du Chatelet ; Condorcet ; La loi 1905 ; Aimé Césaire ; Montaigne ; La Déclaration des droits de l'homme de 1789 ; Eugène Delacroix ; Les impressionnistes ; Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ; *Le Rhinocéros* (Ionesco)

Axe II – Défis et débats

La liberté est un bien fragile, toujours à défendre, toujours à conquérir. L'époque contemporaine ne laisse-t-elle pas apparaître, de ce point de vue, des tensions susceptibles de remettre en cause l'exercice de l'autonomie ? N'y a-t-il pas, dans le monde d'aujourd'hui, des tendances possibles vers une remise en cause des acquis sur le terrain des libertés ? Quatre dossiers pourront être proposés à la réflexion des élèves.

Question 5. Une crise de la liberté politique ?

En démocratie, chacun doit se sentir membre d'une communauté politique au sein de laquelle les individus, reconnus comme des « personnes libres et égales en droits », sont liés par le sentiment de partager la même histoire. Ce sentiment s'appuie sur une instruction commune promouvant des principes et des valeurs. Il se forme par l'exercice de la citoyenneté politique qu'exprime la participation des individus à l'élaboration de la décision politique à travers toute une série de mécanismes au sein desquels l'acte de voter joue un rôle central.

La participation civique

La pratique électorale est aujourd'hui en baisse et l'abstentionnisme progresse. Le droit de vote semble s'exercer au nom de la seule défense des droits subjectifs, et sans prendre en compte le bien commun. Cela peut être mis en regard avec l'émergence de nouveaux modes de participation moins « conventionnels », comme l'investissement sur l'internet et les mobilisations citoyennes. Les sondages d'opinion font émerger une forme de citoyenneté par procuration.

Les revendications identitaires

La polarisation, croissante depuis les années 1990, sur les origines et les appartenances nourrit des revendications identitaires. Faut-il envisager cette quête de reconnaissance comme l'indice d'une volonté d'extension des droits ou comme le symptôme de l'assignation à une appartenance susceptible de mettre les personnes en rupture avec la « vie commune » ?

?? *L'épuisement des institutions (justice,..)*

Question 6. L'affaiblissement des libertés individuelles ?

Nombre d'individus soulignent aujourd'hui la réduction de la sphère de leur autonomie privée, par des pouvoirs politiques et sociaux qui se coalisent pour leur imposer des contraintes exorbitantes. Si les situations sont variées, on peut cependant évoquer les principales dérives contemporaines.

La demande sociale pour des législations spécifiques

La loi se sépare du principe d'intérêt général (ou d'universalisme)

La contestation de l'État de droit

L'État de droit renvoie à un dispositif juridique qui vise à soumettre les institutions à un corps de règles elles-mêmes protectrices des droits de l'homme. Il s'agit d'étudier les menaces qui pèsent sur lui-même dans beaucoup de pays, même démocratiques : elles s'observent à travers les attaques contre les juges, mais aussi à travers le durcissement de législations en matière de droit pénal par exemple et la mise en place en urgence de législations. L'observation de l'opinion publique européenne montrerait son sentiment ambivalent sur ces évolutions.

L'émergence d'un État de sécurité ?

La contestation de l'État de droit est à mettre en lien avec l'amplification des problématiques sécuritaires. Des gouvernements, même dans les sociétés démocratiques, aspirent parfois à faire de la sécurité la finalité même de la décision politique, au point de porter atteinte à la liberté de choix des individus. Plusieurs situations peuvent être présentées : politiques de sécurité sanitaire, politiques de sécurité routière, politiques de laïcité sécuritaire ou identitaire, politiques de numérisation des identités personnelles.

Question 7. Les discriminations contre les libertés ?

La question des discriminations qui touchent telle ou telle fraction de la population, privée de la possibilité d'exercer ses droits, peut être abordée. Ces discriminations peuvent être liées à l'âge, à la religion, à l'origine, à l'orientation sexuelle, au genre, à la pauvreté, etc. Trois domaines peuvent éclairer l'étude.

Les situations de pauvreté

En dépit des dispositifs d'aide sociale, des groupes sociaux entiers campent aux portes de la cité. Il peut s'agir des chômeurs certes, mais aussi des travailleurs précaires et d'une partie des retraités. Cette situation prive les personnes concernées et leurs familles de l'accès aux biens de consommation courante, réduit l'ampleur de leurs liens sociaux, les éloignent de la participation politique, et fait obstacle généralement à la possibilité d'une circulation sociale intergénérationnelle. La réflexion sur l'état actuel de la pauvreté peut s'accompagner d'une réflexion sur les dispositifs mis en œuvre, dans les différents pays européens, en vue de la réduire ou de la supprimer. La prise en compte des solidarités internationales, à propos par exemple du travail des enfants, peut soutenir la compréhension.

Le rejet du genre

Les droits des femmes ont considérablement progressé tout au long du XXe siècle, tant sur le terrain de l'intime (contraception, interruption volontaire de grossesse, autorité parentale, etc.) que sur celui de l'insertion dans la sphère publique (lois sur la parité, accès au marché du travail et aux études, etc.). Toutefois, le principe d'une liberté égale pour tous peut se trouver

contrarié par la puissance des pratiques sociales. Plusieurs questions concrètes peuvent être abordées : égalité des salaires et des responsabilités dans les entreprises, accès aux postes de responsabilité politiques, violences domestiques, atteintes sexuelles, injures publiques. Un retour sur les récentes législations et politiques publiques pourrait être utile pour comprendre comment les pouvoirs publics veulent aujourd'hui faire obstacle à ces phénomènes attentatoires au double principe d'égalité et d'autonomie.

La culture d'origine

La couleur de peau ou l'origine religieuse peuvent aussi entraîner des discriminations explicites. La loi Pleven de 1972 a d'ailleurs sanctionné les propos discriminatoires eux-mêmes, et pas seulement les pratiques, entraînant un débat, sur lequel on pourrait revenir, sur les limites de la liberté d'expression. Reste que, là encore, les pratiques sociales ne suivent pas toujours le droit : l'accès au marché du travail ou à la sphère politique ne se fait pas dans les mêmes conditions selon la couleur de peau ou l'origine religieuse. Ce sont des points qu'on abordera en relation avec l'impératif d'égalité sociale, en y ajoutant une réflexion sur le racisme ordinaire.

Question 8. La fragilisation des libertés nationales ?

La nation définit un espace commun d'organisation politique au sein duquel les citoyens sont amenés à construire leur destin collectif en partageant le même sentiment d'appartenance et les mêmes libertés. Or, la nation se trouve soumise à des remises en cause qu'il faudrait évaluer, au regard des libertés nationales précisément.

L'effet de la mondialisation

Le premier facteur d'affaiblissement de la nation tient dans la mondialisation. On pourrait ici en rappeler les formes diverses : économique (entreprises multinationales, flux financiers), juridique (multiplication des normes internationales), politique (mouvements militants internationaux), religieuse (organisation de réseaux confessionnels internationaux). Toutes contribuent à affaiblir la capacité de maîtrise - thématisée sous le principe de souveraineté - dont l'Etat s'est dotée depuis les premiers temps de la modernité.

L'effet de la conflictualité

Les libertés nationales peuvent pâtir aussi de la dynamique d'agressivité portée un Etat-nation extérieur. Peut-on encore être libre quand on ne se sent pas maître de son propre destin collectif ? La France a connu cette situation en 1940 ; les pays colonisés également avant les Indépendances. Il est aujourd'hui des peuples, du Kurdistan au Tibet, qui nourrissent le même sentiment de négation. On pourra réfléchir ici sur les notions d'indépendance et de défense nationales.

L'effet des radicalités

Au-delà des menaces que font peser sur les libertés nationales les conflictualités et leurs mutations, ont existé et demeurent des risques fondamentaux représentés par les Etats et les mouvements totalitaires. Ces radicalités, portées par des idéologies opposées aux libertés et à leurs fondements juridiques, sociales et éthiques, capables de mener des entreprises de destruction massive jusqu'à des processus génocidaires ou à des génocides achevés, mettent à l'épreuve les Etats et les sociétés qui s'identifient à la liberté et garantissent les libertés. Les réponses aux agressions totalitaires et aux entreprises génocidaires, peuvent être particulièrement étudiées.

Notions étudiées : souveraineté populaire, souveraineté étatique, légitimité, participation politique, citoyenneté, « communautarisme », discriminations, biotechnologies, mondialisation.

Supports possibles : Olympe de Gouges et Joséphine Baker en BD ; Les lois de Nuremberg ; Averroès ; *Cent vingt battements par minutes* (film) ; Voltaire Les Quinze-Vingt ans ; Etudes sur l'évolution de la participation électorale ; *Le meilleur des mondes* (Huxley) ; *The Island* ; *L'obsolescence de l'homme* (Gunther Anders) ; Charte du transhumanisme (NB : A PRECISER) ; L'école des femmes

Axe III-Garantir la liberté, étendre les libertés

Les instruments de protection des libertés se consolident parfois aujourd'hui sous l'effet de la prise de conscience des dangers pesant sur les libertés individuelles et collectives.

Question 9 - Quelles protections juridiques pour les personnes ?

En quoi les sociétés politiques ont-elles repensé leurs aménagements juridiques ? Il est possible de saisir les innovations en se situant sur deux plans de réalité, national et international.

La transformation du droit interne

Un retour sur les différentes générations des droits permettra d'aborder la question de l'émergence des droits culturels, elle-même en lien avec la thématique de la diversité, en questionnant la possibilité de vivre ensemble « égaux et différents ». Il pourra être utile de rappeler l'importance du juge dans le contrôle du pouvoir politique et la protection des droits. Un retour sur le Conseil constitutionnel serait bienvenu : de sa décision fondatrice de 1971 donnant valeur juridique aux « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République » à la constitutionnalisation de la fraternité en 2018, sa place s'est constamment renforcée dans l'ordre juridique.

L'applicabilité du droit européen et du droit international

Il s'agirait de rappeler ici que la fragilisation du cadre national a eu pour corrélat la mise en place de dispositifs internationaux de protection des droits (à l'échelle mondiale ou européenne). On pourra prendre l'exemple de la mise en œuvre de textes européens majeurs comme la Convention européenne des droits de l'homme ou la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, sur lesquelles les justiciables peuvent s'appuyer auprès des cours de référence pour faire valoir leurs droits. La possibilité de saisine, le droit de vote et le droit de pétition auprès des instances de l'Union constituent l'un des aspects déterminants de la citoyenneté européenne. La notion de droit d'ingérence pour des raisons humanitaires peut également être étudiée. Evoquer les instruments du droit pénal international peut contribuer aussi à la réflexion.

Question 10. L'identité dans un environnement numérique ?

Le numérique porte en lui un potentiel de liberté : il permet à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances, d'élargir son réseau de relations, de naviguer sur des territoires virtuels qu'il n'aurait jamais explorés sans son truchement. Il peut cependant, sur ce terrain des libertés, présenter des dangers qu'il ne faut pas sous-estimer.

Les enjeux du numérique

L'identité numérique est constituée de la somme des traces numériques se rapportant à un individu ou à une collectivité. Elle constitue un mode aujourd'hui dominant de représentation de soi (à travers des postures déclarative, agissante ou calculée). Il est capital pour chacun de pouvoir gérer son « autodétermination informationnelle », afin de préserver, face au risque de l'exposition intégrale de soi, sa sphère de son intimité. Or, les menaces sont nombreuses à cet égard : enfermement du sujet dans une bulle informationnelle, exposition publique non voulue de ses propres données, utilisation à des fins économiques de son portrait informatique par des entreprises, saisie par le pouvoir politique de son historique numérique, harcèlement informatique par un tiers individuel ou collectif. Il arrive aussi que l'individu se fasse piéger par lui-même à travers ses conduites d'addiction. De ce point de vue, l'attention des élèves pourra être attirée sur la distinction entre usage et abus du numérique, entre une pratique récréative ou enrichissante et une utilisation qui appauvrit l'existence.

La prévention des menaces

Une sensibilité croissante sur ce sujet est perceptible en Europe, probablement en raison des « affaires » liées à l'utilisation de ces données pour des raisons autres que celles pour lesquelles elles étaient recueillies. L'étude du règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et/ou de la loi relative à la protection des données (Loi relative à l'informatique, aux fichiers et à la liberté) qui a été votée en juin 2018 par le Parlement français pourraient servir de support pour comprendre les modalités de protection de la vie privée dans la sphère numérique. L'éducation là encore peut avoir sa place, en rappelant les

problèmes d'ordre psychique et somatique engendrés par l'addiction : tristesse, anxiété, irritabilité, troubles du sommeil, isolement, baisse des performances scolaires.

Question 11. Quels engagements aujourd'hui et demain ?

Les motifs de l'engagement

Il pourrait être utile de réfléchir, à partir d'exemples, sur les différents types de mobilisations : politiques (qui visent à renverser un régime, comme on l'a vu récemment avec les Printemps arabes), sociales (pour obtenir une meilleure répartition des ressources), sociétales (comme on le voit souvent au niveau des enjeux éducatifs ou familiaux), environnementales (afin de protéger le cadre de vie et les espaces naturels). Récemment, la lutte pour la reconnaissance s'est déployée sur le terrain mémoriel. Souvent, ces luttes mémorielles inspirent les politiques officielles de commémoration. S'enchaîne là toute une série de questions : la lutte mémorielle ne contribue-t-elle pas à disloquer la société en imposant une concurrence des mémoires ? Ne limite-t-elle pas la liberté en fixant les individus dans une révérence au passé ? A l'inverse, la réflexion sur le passé ne permet-elle pas de donner du sens et de la profondeur historique aux devoirs et aux combats de liberté des plus collectifs aux plus individuels, favorisant de cette manière une meilleure inscription des personnes, et notamment des jeunes, dans la nation, la République et la société ?

Les modalités de l'engagement

Il est des modalités classiques d'engagement comme le vote ou le militantisme politique. On pourra aussi ouvrir la réflexion sur d'autres questions, comme celle soulevée par l'exercice du « droit de résistance à l'oppression ». A quelles conditions est-elle justifiée ? L'usage de la violence est-il justifiable ? Des engagements intellectuels ont-ils un pouvoir de transformation concrète ? L'individu peut-il agir seul ? Que nous disent les engagements plus récents, en faveur de l'environnement, de la cause animale, de l'éducation, des ONG, ..) ?

L'exemple de l'engagement de la force militaire, sur le territoire national et dans des opérations extérieures, au nom de la France, de la République, pourra être étudié, comme le seront des moments historiques fondateurs à l'instar de la Résistance intérieure et de la France libre.

S'engager dans le cadre scolaire

Le professeur pourra aborder les multiples formes d'engagement dans le cadre scolaire et réfléchir avec ses élèves sur leurs modalités et leurs évolutions possibles.

Question 12. Quelle projection dans le Service national universel ?

Le 19 juillet 2018, l'Assemblée nationale a voté le projet du gouvernement d'inscrire dans la Constitution le principe d'un Service national universel. Les principaux objectifs assignés au nouveau service national universel sont ceux « d'une ambition nationale collective » autour de « la commune appartenance à une nation, à la République et à ses valeurs comme à ses institutions ». Ces objectifs sont au nombre de quatre : « la cohésion sociale et nationale ; la

prise de conscience, par chaque génération, des enjeux de la défense et de la sécurité nationale ; l'affirmation des valeurs de solidarité et enfin le développement de la culture de l'engagement. »

Le Service national universel se divise en une première phase, obligatoire, réalisée après la classe de troisième, entre 15 et 18 ans, et en une seconde phase, celle de l'engagement, volontaire, pour une durée de trois à six mois, avant 25 ans. Deux grands secteurs d'engagement seront proposés : les engagements militaires ou dans la sphère de la sécurité publique (réservés aux nationaux, et éventuellement aux ressortissants communautaires sur la base d'accords de réciprocité) et les engagements civils, inspirés de ceux proposés par le service civique aujourd'hui. Les grandes filières d'engagement seraient la protection de l'environnement, la culture, le numérique et le patrimoine, le soin aux personnes, la santé, la sécurité, le tutorat.

L'enseignement moral et civique permet d'analyser en classe les raisons retenues par l'exécutif et le législatif dans leur décision de créer le Service national universel. Il amène les élèves à s'intéresser à ce type d'engagement voulu national et universel. Il s'intéresse à l'articulation des libertés individuelles, des libertés politiques et des libertés nationales dans ce contexte d'engagement.

Notions étudiées : hiérarchie des normes, générations des droits, rébellion, résistance, dissidence, violence et non-violence, données numériques.

Supports possibles : Le Code Noir ; Paul Eluard ; *Les combattants* (film) ; *L'affiche rouge* (poème et chanson) ; Un discours à l'ONU (Dominique de Villepin) ; Jean Moulin au Panthéon ; L'art dans la rue et les figures de la résistance (Ernest Pignon Ernest) ; *La résistible ascension d'Arturo Ui* (Brecht) ; Martin Luther King ; Mandela ; Malcom X ; Gandhi (film) ; Le pacte des droits civils, politiques et culturels (1966) ; Dossiers sur la PMA, les transgenres, l'eugénisme.

Classe de Première

La Société, les sociétés

Le thème annuel :

Le programme de la classe de Première s'agence autour du thème de la société. Dans sa définition commune, la société définit une association d'individus organisée, sous l'égide d'un Etat, autour d'institutions communes (économiques, politiques, juridiques, etc.). La Révolution de 1789 nous a légué une culture du « primat du politique » qui n'admet guère de réalité entre l'Etat et l'individu. Or, cet imaginaire est en décalage avec la réalité contemporaine : depuis les lois sur les syndicats et les associations au tournant du XIXe et du XXe siècle, les collectivités intermédiaires jouent un rôle de premier plan dans la production du lien social. L'Etat républicain les intègre, d'ailleurs, de plus en plus volontiers, dans les dispositifs de gestion de la société. En approfondissant le thème de la société, l'élève est appelé à comprendre que sa liberté se construit à partir de ses engagements dans l'espace social.

Les capacités attendues :

-Méthodes et compréhension : comprendre le programme, la mise en perspective des trois thématiques annuelles et la nature des évaluations ; maîtriser les notions présentées dans les enseignements ; distinguer les principes-(civiques) et les valeurs (éthiques) en jeu, mobiliser les connaissances exigibles et s'ouvrir à la pluralité des cultures ; identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art ; documents juridiques...), en saisir le statut, repérer son intention ; savoir comparer des événements, des œuvres, des connaissances ;

-Expression et attitude : connaître les formes différentes de la narration ; choisir de prendre la parole ; s'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; s'impliquer dans le travail en équipe ; développer l'expression personnelle l'argumentation et le sens critique ; respecter la pluralité des points de vue, être capable de mettre à la question ses propres opinions et analyses, éprouver le sens de la complexité des choses ; savoir exercer son jugement ; mettre à distance ses représentations premières ; savoir classer et conserver sa documentation ;

Axes et questions :

Axe I - La constitution du lien social

Question 1. Communauté ou société ?

Question 2. Unité ou diversité ?

Question 3. Responsabilité ou indifférence ?

Question 4. Sociétés closes, sociétés ouvertes ?

Axe II - La fragilisation du lien social

Question 5. L'expansion de la défiance ?

Question 6. La tentation du repli ?

Question 7. L'expression de la violence ?

Question 8. Des institutions au défi des tensions sociales ?

Axe III - La recomposition du lien social

Question 9. Le principe de justice

Question 10. Le principe de solidarité

Question 11. Le principe d'interconnaissance : récits de soi, récits de l'autre

Question 12. La construction du lien social en lycée

Axe I - La constitution du lien social

Si le fait social est une réalité universelle, il n'a pas pris partout les mêmes formes. Pour considérer les déclinaisons possibles du rassemblement humain et de ses mutations, il est nécessaire de revenir sur trois oppositions susceptibles de structurer la réflexion. Et de monter les enjeux concernant les sociétés closes et ouvertes.

Question 1. Communauté ou société ?

Cette opposition, que nous ont léguées les sociologies du XIXe siècle mais que reprennent l'anthropologie et la sociologie contemporaines, permet de saisir la rupture opérée par la « première modernité » dans la compréhension de la vie sociale.

Le modèle de la communauté

La communauté, unifiée par les valeurs attachées à la croyance religieuse et par le partage d'une culture englobante, se structure dans la hiérarchisation des statuts et l'intégration des secteurs d'activité. On pourra s'arrêter, ici, sur l'organisation familiale ou corporatives de la société ancienne. Il faudra noter cependant que cette forme sociale accepte des formes d'individuation. On rappellera aussi que l'agencement communautaire n'est pas le communautarisme, qu'il faut rapporter bien davantage à la dynamique moderne de l'individualisation.

Le modèle de la société

Il correspond au monde de l'autonomie. La société repose sur l'individualisation des rôles et la différenciation des secteurs de l'activité sociale. On pourra faire référence ici aux fondements de l'école publique sous la IIIe République ou aux changements de modèles familiaux induits par la Révolution française ou les lois républicaines. On rappellera que la forme sociétaire admet des formes d'association affinitaire, pour peu qu'elles soient construites sur la volonté des associés : c'est le cas des syndicats et des associations.

Le passage du modèle communautaire au modèle sociétaire pourra être analysée à partir d'une analyse de l'évolution de diverses institutions comme l'école, la famille, les communautés religieuses.

Question 2. Unité ou diversité ?

L'entrée dans la « deuxième modernité », à partir des années 1960, a modifié l'agencement des rapports humains à l'intérieur des sociétés. Le monde se structurait hier sous la forme de l'Etat-nation, lui-même lié à un peuple perçu ou représenté comme homogène. Il est aujourd'hui marqué par la circulation des populations et la pluralité des modèles de comportement.

Mondialisation et effacement des frontières

On pourra, dans ce cadre, revenir sur le mouvement de mondialisation. Il procède à la fois de facteurs économiques (le développement d'un libre marché international), culturelles (la révolution informationnelle et numérique), juridiques (la mise en place d'institutions internationales), sociales (la poussée migratoire des peuples du sud). Il débouche sur deux phénomènes contradictoires : une certaine standardisation des modèles d'achèvement entre les nations, une certaine fragmentation des façons de vivre à l'intérieur des sociétés nationales (du fait, en particulier, des mouvements migratoires).

Mondialisation et réaffirmation des frontières

Est réapparue, au cours de ces dernières années, une tentation de l'homogène, qui peut prendre tantôt la forme d'un retour à l'idée nationale, tantôt la forme d'un repli sur des communautés plus restreintes (dont peuvent faire partie parfois les communautés virtuelles sur le net). La question pourrait être débattue à partir d'une réflexion sur l'articulation entre le soi et l'autre : cette tentation de la clôture ne remet-elle pas en cause, à l'extérieur, la possibilité d'une entente entre les peuples, à l'intérieur, la possibilité d'un enrichissement de soi par un effet de la rencontre avec l'altérité ?

Question 3. Responsabilité ou indifférence ?

Des tendances au repli sur soi peuvent se manifester dans la société, chacun cherchant à exercer ses droits pour lui-même. Ce narcissisme sépare les individus les uns des autres. On peut lui opposer le principe de responsabilité. Celui-ci peut se décliner à deux niveaux.

Responsabilité envers autrui

Un rappel ici de la classe de Seconde pourra utilement intervenir. Il s'agira de rappeler non point seulement que la liberté est limitée horizontalement par la liberté d'autrui, dans une sorte d'indifférence lointaine, mais qu'elle suppose aussi de constituer l'autre en finalité de sa propre action, en évitant en tout cas de le saisir comme un moyen au service de son propre intérêt.

Responsabilité envers le vivant et l'environnement

Au cours de ces dernières décennies, s'est opérée une extension du principe de responsabilité. Il s'applique désormais à l'environnement, souvent en lien avec le sort des « générations futures ». Ce constat pourrait être l'occasion d'ouvrir des réflexions sur le défi écologique. Ce type de réflexion n'est pas exclusif d'un questionnement sur les débats aujourd'hui sur le statut de la terre et des espèces animales, sur la frontière entre le monde humain et le monde non-humain.

Question 4. Sociétés closes, sociétés ouvertes ?

L'opposition entre sociétés closes et sociétés ouvertes est à l'origine une notion philosophique qui se révèle très parlante pour analyser les conceptions politiques qui régissent la cité. La place de l'humanité peut être ainsi interrogée, à partir du couple « faire société et intégrer » et dans les relations que des sociétés peuvent entretenir entre elles, tandis que le devoir d'humanité des sociétés ouvertes peut s'apprécier devant des cas extrêmes comme la prévention et la répression des génocides.

Faire société et intégrer

Le principe d'humanité qui caractérise les sociétés ouvertes permet de reconnaître les différences au sein de la société et d'en faire une condition de son unité.

Les relations entre sociétés

L'étude des rapprochements entre des sociétés étrangères par la nationalité, la langue, la culture, la religion aide à mieux comprendre les voies par lesquelles se comprennent l'altérité et l'identité.

Etudier la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Voulue par le juriste Raphael Lemkin, adoptée à Paris le 9 décembre 1948 au cours de la 3^e assemblée générale de l'ONU, se fondant sur le devoir d'humanité des sociétés ouvertes, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide est progressivement entrée en vigueur ; si elle n'a pas pu empêcher les crimes de masse au Cambodge ni dans l'ex-Yougoslavie et le génocide des Tutsi au Rwanda, elle comporte néanmoins des possibilités d'action internationale contre des Etats ou des mouvements détruisant une partie de leur population.

Notions étudiées : modernité, société, communauté, famille, émancipation, pluralité culturelle et religieuse, nation.

Ressources possibles : Le Panthéon et ses cérémonies ; les musées d'art et d'histoire en France ; salles des fêtes et fêtes populaires ; les jumelage inter-villes et les régions frontalières ; le Rhin ; *Retour à Lemberg* par Philippe Sands ; le Pôle génocide des magistrats français

Axe II - La fragilisation du lien social

La rapidité même des mutations sociétales (urbanisation, individualisation, différenciation des activités, mutations technologiques) est réputée fragiliser les relations sociales. Durkheim l'avait noté en son temps en parlant d'anomie. On reprendra ce questionnement, sans céder

cependant à une vision décliniste de l'histoire : le lien social se reconstruit autrement. Trois questions pourront faire l'objet de réflexions en classe.

Question 5. L'expansion de la défiance ?

La sociologie a mis l'accent sur l'importance de la confiance dans la construction du lien social : au-delà des formes froides du droit, la confiance permet de fluidifier au jour le jour les relations entre les membres de la société. On pourra illustrer ce point à partir de deux dossiers.

La défiance à l'égard de la vérité factuelle

On assiste aujourd'hui à des remises en cause les plus évidentes des acquis de la science. On le voit en particulier pour ce qui a trait à l'histoire de la constitution de l'univers. On pourrait ici s'interroger sur la question des régimes de vérité (vérités scientifiques et religieuses par exemple à propos de créationnisme, scientifiques et « populaires » à propos des vaccins). Toute la question des *fake news* (et *alternative facts*) pourrait également être abordée, comme la question de la contestation des discours des experts.

La défiance à l'égard de l'autorité politique

Les enquêtes sociologiques mettent bien en évidence la crise des institutions. Les indices de confiance dans la classe gouvernante se sont effondrés au cours des toutes dernières décennies. Il est vrai que d'autres institutions résistent (la police, l'armée, les services de santé). On s'arrêtera ici sur les causes et les conséquences de cette désaffection. Plus généralement, la crise de l'autorité, qui a alimenté toute une réflexion sociologique et philosophique, pourra ici trouver sa place.

La défiance à l'égard de l'étranger, de l'altérité

Question 6. La tentation du repli ?

L'interrogation sur l'individualisme contemporain nous conduira à repérer des phénomènes de rupture du lien social. La tendance au repli sur la sphère privée peut conduire à l'indifférence aux autres, au développement de l'entre-soi, à la perte du sens civique. Encore

une fois, l'analyse devra être prudente : la société produit du lien à travers de nombreuses modalités contractuelles d'association.

Repli individuel

Il s'exprime par toute une série d'indicateurs, au nombre desquels on peut compter l'abstentionnisme électoral ou la crise du bénévolat. On interrogera sur ce point l'analyse, portée par de nombreux publicistes, selon laquelle chacun, porté par ses seuls intérêts, se dissocierait désormais de la condition commune, et ne se reconnaîtrait plus dans un civisme partagé.

Repli communautaire

La communauté revient, mais dans un sens différent de celui qu'elle pouvait prendre dans les sociétés anciennes. Le plus souvent, elle est le fruit de l'individualisme (ce pourquoi les sociologues parlent d'« individualisme communautaire »). Les individus tendent à se retrouver avec les autres sur des bases souvent affinitaires, cultivant leurs différences sans s'élever nécessairement au niveau de la généralité.

Question 7. L'expression de la violence ?

On pourra s'arrêter ici sur les expressions contemporaines de la violence. La distinction entre violence physique et violence symbolique ouvre une piste de classification.

Violence physique

La thèse de son effacement au fil du temps peut être soutenue, et tous cas dans le cadre des sociétés démocratiques. Demeurent cependant des violences ordinaires (sous la forme d'agressions physiques) qui viennent attenter aux relations sociales, sans compter la violence terroriste de ces dernières années.

Violence symbolique

Il est beaucoup de formes de violence symbolique. On pourra s'arrêter ici, par exemple, sur les discours de haine ou sur les diffamations qui se déploient sur le net. On s'interrogera aussi, si on le souhaite, sur les diverses incivilités (impolitesse, non-respect de l'environnement, non-respect des règles, non-respect de l'autre), qui participent aussi d'une forme de violence.

Question 8. Des institutions au défi des tensions sociales ?

Les institutions traditionnelles de la solidarité, de la prise en charge et du soin, fondées sur des principes de service public et d'accueil universel, sont confrontées aux tensions sociales et aux fragmentations actuelles. Les attentes en direction de ces institutions ont augmenté également. Des études de cas menées par le professeur pourra même permettre de conduire avec les élèves une réflexion sur l'institution scolaire, sur son histoire et sur ses ambitions en termes de lien social, de cohésion nationale et d'appartenance territoriale.

Maires et élus locaux

Quartiers, villages, voisinages

Hôpitaux et maternités

Maisons de retraite

Notions étudiées : anomie, individualisme, violence, incivilité, communautarisme.

Supports possibles : *Hippocrate* de Thomas Lilti ; *La fée carabine* de Daniel Pennac,

Axe III - La recomposition du lien social

L'individualisme moderne n'empêche la sociabilité : les individus peuvent décider de créer du lien. Cette production du social peut s'opérer en s'appuyant sur des principes distincts qui, dans la réalité sociale, ne convergent pas nécessairement.

Question 9. Le principe de justice

C'est toute la question de la distribution des droits qui sera posée ici. Sa mise en œuvre dépend essentiellement des pouvoirs publics qu'il convient de connaître. Deux éléments pourront être par la suite évoqués.

Droit et justice en France et en Europe : institutions et évolutions

La justice sur le terrain social

On devra ici poser la question des transformations de l'Etat providence. Faut-il une politique de la répartition (allouer directement à chacun des droits et des ressources) ou une politique de la « capacité » (donner à chacun la possibilité de les acquérir) ? Faut-il une égalité des chances ou une égalité des résultats ? Faut-il une politique d'égalité ou une politique d'équité (ce qui peut renvoyer à l'idée d'un « universalisme proportionné ») ?

La justice sur le terrain culturel

On abordera ici la question de la laïcité en la mettant en relation avec la question de l'accommodement des diversités culturelles et religieuses. Les concepts de multiculturalisme, interculturalité, universalisme, créolisation pourront être sollicités.

La production de la justice ne relève pas simplement de l'action des pouvoirs publics. La société civile en est aussi partie prenante. De nombreuses illustrations sont possibles. On pourra évoquer les engagements associatifs, à partir de l'exemple des clubs de sport, des mouvements d'éducation populaire, des interventions des Eglises (caritatives, interreligieuses), des mouvements familiaux, des initiatives locales (autour des Laboratoires participatifs ou des services d'échanges locaux par exemple). On pourra aussi s'arrêter sur la fonction de cohésion exercée par les « entreprises citoyennes » (sous l'effet des dispositions relatives à la Responsabilité sociale des Entreprises) et la fonction d'alerte exercée par les diverses

« initiatives citoyennes », comme celles qui se déploient autour de la sauvegarde des droits des plus défavorisés (prisonniers, immigrés...).

Question 10. Le principe de solidarité

La justice est d'autant mieux assurée qu'elle se fonde sur la possibilité de s'extraire d'une simple pratique de la revendication pour se situer du côté de la réciprocité : chacun doit accepter de reconnaître sa dette à l'égard d'autrui.

Solidarité et fraternité

La solidarité peut se déployer en fraternité. La notion, qui trouve son origine dans le christianisme, se trouve consacrée au moment de la Révolution française, avant d'être intégrée, en 1848, au texte constitutionnel : la fraternité implique davantage que la simple reconnaissance de dette à l'égard d'autrui : elle détermine une unité affective entre les membres de la société. Pensée à l'origine comme le sentiment qui relie entre eux les citoyens, elle tend aujourd'hui à s'étendre à l'humanité souffrante (voir décision du Conseil constitutionnel de juin 2018, sur l'assistance aux immigrés en situation illégale). On en mesurera les implications sur la vie de chacun, sans en faire cependant le principe exclusif d'organisation des existences sociales : le risque serait en effet qu'elle puisse déboucher sur une dévaluation de la liberté de choix au bénéfice d'une fusion dans le collectif.

Solidarité et civilité

L'attention à autrui peut ne pas prendre la forme grandiose de la fraternité, qui suppose un sentiment d'affection à l'égard d'autrui. Elle peut se déployer de manière plus distanciée, à travers les gestes de la vie quotidienne, dans le cadre de ce que l'on appelle la civilité, ce mélange, sur lequel a beaucoup insisté la philosophie des Lumières, de courtoisie, de politesse, de retenue, de discrétion et de conversation.

Question 11. Le principe d'interconnaissance : récits de soi, récits de l'autre

Les sociétés peuvent-elles se construire dans l'ignorance de soi et des autres ? Les enquêtes sociologiques ont bien montré que l'intolérance se construit le plus souvent sur la méconnaissance de son semblable. On pourrait proposer aux élèves de retracer leurs origines multiples (culturelles, religieuses), leurs histoires, celles de leurs familles et de leurs proches, en insistant sur les approches biographiques, les récits de vie passés et présents, l'autobiographie. On pourra présenter aussi les lieux et les expériences qui constituent des identités partagées, entendre et comprendre des récits, des mémoires, où pourra s'approfondir le sens de l'autre.

Question 12. La construction du lien social en lycée

La capacité nouvelle des établissements d'ajouter à leurs fonctions d'enseignement et de formation des occasions de rencontres et la promotion d'événements, favorisant l'éveil et l'engagement des élèves, aide à la construction du lien social en lycée. L'étude de cas proposée ici recense les différentes occasions données aux élèves d'interagir entre eux et propose une réflexion axée sur la construction du lien social à partir d'expériences concrètes.

Activités

Créer un journal lycéen

Monter un groupe théâtre

Participer à une union sportive

Rencontres

Artistes ou chercheurs en résidence

Semaines de la mémoire et de la recherche

Projets hors-les-murs

Concours

Concours national de la résistance et de la déportation

Prix du CIDAN

Prix René Cassin

Educations

La laïcité

Médias et information

Défense et sécurité nationale

Notions étudiées : justice, engagement, fraternité, responsabilité, entreprises et initiatives citoyennes, enquêtes

Supports possibles : *La Laïcité à l'école*, vade-mecum du Conseil des sages ; une correspondance croisée au théâtre (Alfred et Lucie Dreyfus) ; *L'étrange défaite* de Marc Bloch, ; *Pentagone papers* de Steven Spielberg ;

ANNEXES

1 - MODALITES PRATIQUES

PRESENTATION ET MODE D'EMPLOI DU PROGRAMME

Le programme est présenté, pour les trois classes, de la manière suivante : la thématique annuelle, avec ses axes et les questions qui les composent, est synthétisée dans une première partie ; les éléments de mise en œuvre sont précisés dans une seconde partie.

Pour enseigner ce programme, les professeurs sont invités à :

- Penser l'articulation des trois années et l'expliquer à leurs élèves.
- Privilégier un axe tout en l'articulant aux deux autres, et l'inscrire dans la cohérence d'ensemble, annuelle et pluri annuelle de l'enseignement moral et civique en lycée ; et choisir des questions au sein de cet axe privilégié.
- Concevoir des modes d'échanges et des travaux ou projets d'élèves qui permettent à ceux-ci de s'approprier les contenus d'enseignement et les pistes de réflexion (des travaux à plusieurs disciplines sont encouragés, intégrant différents acteurs, y compris hors-les-murs)

HORAIRES ET COHERENCE DES TROIS ANNEES

L'horaire dédié à l'enseignement moral et civique est de 18 heures d'enseignement par année.

Deux principes doivent guider la mise en œuvre de l'enseignement :

1/ Il est nécessaire de considérer les trois années du lycée comme complémentaires et constitutives d'un même ensemble de 54 heures d'enseignement.

2/ Il est nécessaire de considérer la cohérence et la continuité de cet enseignement pour une construction pertinente des savoirs et des attendus de l'enseignement moral et civique. L'organisation structurelle choisie par l'établissement doit tenir compte de cette nécessité.

EXPLICATION DU PROGRAMME

Le professeur s'appliquera, en ouverture du semestre annuel recommandé par niveau, à bien expliquer aux élèves l'ambition du programme d'enseignement moral et civique, ses objectifs et ses finalités, sa cohérence globale sur les trois années, l'organisation du temps d'enseignement et la nature des évaluations, le type d'exercice mené avec la classe et les choix opérés dans les parties formant la progression par année. Il rapportera cette présentation informée et réflexive à l'ensemble du cycle du lycée et à la nature de l'évaluation pour l'examen du baccalauréat. Il devra s'aider pour cela du préambule du programme.

Des éléments de cette présentation pourront être communiqués aux familles lors des réunions de rentrée, surtout en Seconde où elles sont très fréquentes dans les établissements.

MISE EN ŒUVRE PEDAGOGIQUE

L'architecture du programme doit guider sa mise en œuvre. Le professeur veillera à construire la maîtrise des notions attendues selon la problématique qu'il arrêtera et ses choix de travail sur documents. Le professeur portera une attention particulière à la variété de ceux-ci (écrits imprimés, archives, photographies, peintures et toutes reproductions artistiques, partitions de musique, paroles de chanson, etc.) pour favoriser les apprentissages.

Il est recommandé dans les classes, les usages encadrés d'Internet à des fins de production de contenus (savoirs, créations, échanges sociaux, pratiques culturelles), en recherchant leur articulation/interaction avec des productions plus traditionnelles (productions écrites ou audiovisuelles classiques). Le questionnement de la spécificité et du rôle des différents médias et éléments de méthode favorisera la compréhension critique des informations dont ils sont porteurs et des réactions qu'ils suscitent (commentaires interactifs, blogs, médias sociaux...).

L'enseignant ménagera un temps suffisant pour développer sous la forme qu'il jugera la plus pertinente (atelier au sein de la classe ou travaux communs à des groupes d'élèves ; action, projet dans l'établissement pouvant associer des acteurs de la société, en France ou dans le monde) la mise en perspective attendue de la thématique annuelle et la réflexion des élèves. Celle-ci s'articule étroitement avec les pratiques de recherche documentaire que défend l'enseignement moral et civique.

Le travail et la réflexion à partir de sources sont essentiels pour accompagner les élèves dans la construction progressive d'un dossier personnel, support de l'évaluation terminale.

EVALUATION DES ELEVES

En Seconde et en Première, l'évaluation intègre les critères suivants :

- 1/ la connaissance des notions enseignées en considérant ce que l'enseignement de l'EMC a changé dans la compréhension de son contenu par les élèves
- 2/ la compréhension et la capacité d'identification des fondements constitutionnels, historiques, sociaux, philosophiques, juridiques, économiques, culturels de la société démocratique et de son fonctionnement.
- 3/ la réflexion critique appliquée à la démarche documentaire, au sens des documents, à leur diversité, à l'étude de leur contenu, à leur contextualisation, aux processus de leur recueil et de leur conservation, etc.
- 4/ l'investissement des élèves.

En Terminale, l'évaluation participe du contrôle continu validé par l'examen du baccalauréat. L'objectif est d'évaluer la compréhension par l'élève des notions et des questions étudiées durant les trois années du lycée. Le support de l'évaluation est un dossier personnel³ constitué par l'élève qui intègre les critères suivants :

- 1/ la sélection et la présentation de trois documents étudiés en classe (un par année)

³ La concision de la réflexion exige que le dossier n'excède pas huit pages.

2/ une explicitation du choix des documents en lien avec le programme des trois années.

Tous les professeurs chargés de l'enseignement moral et civique, associés aux personnels de la vie scolaire, ont vocation à évaluer ces dossiers d'élèves réalisés en classe de Terminale. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une présentation en classe entrant dans la préparation de l'épreuve d'oral terminal du baccalauréat.

VALORISATION ET RESSOURCES

Au cours des 54 heures d'enseignement de l'enseignement moral et civique, les professeurs étudient avec leurs élèves de nombreux documents, en relation avec le programme et dans la perspective du dossier de la classe de Terminale. Ces documents sont de différentes natures, écrits imprimés, archives, photographies, peintures et toutes reproductions artistiques, partitions de musique, paroles de chanson, etc. Leur étude inclura la question de leur utilisation légale et du concept de bien commun.

Un site national de ressources en humanités donnera accès à d'importants corpus documentaires et à une aide à l'enseignement. Il pourra être alimenté par les professeurs qui soumettront leurs documents et leurs propositions de séquences à un comité éditorial formé de professeurs (dont des professeurs documentalistes), de personnels de la vie scolaire, et de chercheurs.

2 - Textes réglementaires et documentation sur l'enseignement moral et civique

3 - ORGANISATION RECOMMANDÉE POUR LE SITE NATIONAL DE RESSOURCES EN HUMANITES POLITIQUES

Une première réalisation du site pourra être conduite à partir de textes et documents libres de droits.

I. Idées politiques, philosophiques et morales

-France

-Exemples étrangers

-Perspectives européennes et mondiales

II. La formation des humanités politiques (jusqu'à la Révolution française) : événements, engagements, représentations

III. Evolutions et mutations des idéaux contemporains, grandes controverses actuelles

IV. Constitutions et principes constitutionnels

-République en France

-Exemples étrangers

-Domaines européens et internationaux

-Représentations littéraires, artistiques et culturelles

V. Déclarations des droits

-République en France

-Exemples étrangers

- Domaines européens et internationaux
- Représentations littéraires, artistiques et culturelles

VI.Liberté, libertés

- République en France
- Exemples étrangers
- Domaines européens et internationaux
- Représentations littéraires, artistiques et culturelles

VI.Société, sociétés

- République en France
- Exemples étrangers
- Domaines européens et internationaux
- Représentations littéraires, artistiques et culturelles

VII.Démocratie, démocraties

- République en France
- Exemples étrangers
- Domaines européens et internationaux
- Représentations littéraires, artistiques et culturelles

IX. Événements et engagements contemporains

-France

-Exemples étrangers

-Domaines européens et internationaux

-Représentations littéraires, artistiques et culturelles

-Evocations biographiques

X. Histoire et rôle de l'école et de l'enseignement

XI. « L'Initiative-classe »

Les projets et initiatives menés en classe, par les équipes de professeurs et leurs élèves, dans le cadre de l'enseignement moral et civique

XII. L'Éducation aux médias et à l'information, l'Éducation à la défense et à la sécurité nationale, l'Enseignement des faits religieux, Transmission des valeurs de la République : les usages du site national de ressources

XIII. Le Service national universel

XIV. L'enseignement moral et civique et la vie scolaire

XV. L'enseignement moral et civique et les fonctions de documentation

XVI. Lexique, index, chronologie, bibliographie, filmographie, sitographie et bases de données